

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/10/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 24

Présents : 19

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation

09/10/2025

Date d'affichage

09/10/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

../././...

et publication du :

../././...

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme BERNARD Anita donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, M. GUILLOTEAU Bernard donne pouvoir à M. CORNUAU Albert, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) absent(s) :

M. HERITEAU Antoine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BERNARD Anita, M. GUILLOTEAU Bernard, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CHARRIER Emilie

Numéro interne de l'acte : D03_10_2025

Objet : Acquisition de terrains sur la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de créer une 3^{ème} tranche du lotissement du bois sur la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur. Il indique que les terrains prévus à l'origine pour cette tranche présentent des inconvénients forts pour leur aménagement et leur commercialisation.

C'est pourquoi la commune s'est rapprochée des propriétaires des parcelles B 1422 (25 244 m²), B 907 (860 m²), B 1387 (1015 m²) et B 1389 (660 m²) situées en partie en zone 2 AU.

Un accord entre la commune et les propriétaires a été trouvé sur les bases suivantes, à savoir :

- Vente de la parcelle B 1422 au prix de 5 € le m²,
- Vente des parcelles B 907, B 1387 et B 1389 au prix de 1 € le m²,
- Prise en charge des frais d'acte par la collectivité.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces terrains selon les conditions susvisées et de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant et tout acte relatif à la vente sous réserve d'un accord en ce qui concerne l'indemnisation d'éviction à verser à l'exploitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Adeline YVAI NURDIN est absente lors du vote.

VOTE : A l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Emilie CHARRIER



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY


